Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 430 Vœu relatif à l'inscription des façades sur rue de l'immeuble sis 7 rue des Rosiers au titre des Monuments Historiques.

Le Conseil de Paris,

Considérant l'immeuble d'angle situé au 7 rue des rosiers/rue Ferdinand Duval comme étant emblématique du Pletzl ;

Considérant que s'y trouvait au rez-de-chaussée le restaurant Jo Goldenberg, célèbre lieu de la gastronomie juive polonaise du 20e siècle ;

Considérant que le restaurant Jo Goldenberg fut le théâtre d'un terrible attentat antisémite le 9 août 1982 faisant 6 morts et 22 blessés ;

Considérant que ce lieu fait partie de l'histoire de Paris ;

Considérant que depuis 2006 le restaurant a laissé place à différents commerces qui se sont succédés ;

Considérant qu'en décembre 2010, le Conseil de Paris, sur proposition de Karen TAIEB, a voté à l'unanimité un vœu demandant la repose d'une plaque, en mémoire des six victimes de l'attentat antisémite, qui avait disparu depuis 2007. La nouvelle plaque mémorielle inaugurée le 29 juin 2011 se trouvant sur la façade côté rue des Rosiers ;

Considérant qu'il ne reste aujourd'hui de ce lieu historique du marais que la célèbre devanture jaune pâle en pâte de verre polychrome datant vraisemblablement des années 1920 ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris saisisse la Direction Régionales des Affaires Culturelles pour que soit étudiée l'inscription des façades sur rue de l'immeuble sis 7 rue des Rosiers au titre des Monuments Historiques.